



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -



COMMUNE de FRÉDÉRIC-FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 48 - Samedi 1^{er} Avril 2023.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Samedi 1^{er} Avril 2023 (17h30) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, MASMEJEAN Grégory, MATOSEVIC Armelle, ERNESTI Ghislaine, TOURNIER Roland.

* Comptes administratifs et comptes de gestion 2022 (présentés par la 1^{ère} Adjointe) :

Commune : Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2022 et après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion et le compte administratif 2022. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent de fonctionnement : **107 337,31 €.** Déficit d'investissement : - 17 442,19 €.

Assainissement : Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2022 et après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion et le compte administratif 2022. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent de fonctionnement : 2 091,94 €. Déficit d'investissement : - 24 849,44 €.

* Affectation des résultats 2022 (présentée par la 1^{ère} Adjointe) :

Commune : Report en fonctionnement : **89 895,12 €.**

Affectation au 1068 : 17 442,19 €. Report en investissement : - 17 442,19 €.

Assainissement : Report en fonctionnement : 0 €.

Affectation au 1068 : 2 091,94 €. Report en investissement : - 24 849,44 €.

• Subventions 2023 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

CYNO 25 : 200 €. DIVERS : Sortie Foot (Belgique) : 200 €.

• Budgets primitifs 2023 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif **COMMUNE 2023** équilibré comme suit :

En recettes et en dépenses de Fonctionnement : 280 676 €.

En recettes et en dépenses d'Investissement : 42 098 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif **ASSAINISSEMENT 2023** équilibré comme suit : En recettes et dépenses de Fonctionnement : 61 352 €.

En recettes et dépenses d'Investissement : 53 986 €.

• Désignation d'un référent « défense », station d'épuration et d'un délégué au SIED :

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux démissions de M. POIROT (pour le SIED) et de M^{me} VARNIER (référent défense), il convient de choisir des délégués en remplacement afin de représenter la commune au sein des organismes extérieurs. Après délibération, le Conseil nomme :

SUPLÉANT AU SIED - Syndicat d'énergie : M. Jean-Pierre PERRIN.

RÉFÉRENT DÉFENSE : M. Grégory MASMEJEAN.

MAINTENANCE STATION D'ÉPURATION : M. Jean-Pierre PERRIN.

* Informations et questions diverses :

* **Secrétariat de mairie :** Le Secrétariat de mairie sera **fermé du 11 au 14 avril**, ainsi que le **19 mai** prochain. En cas d'urgence, veuillez contacter le Maire ou les Adjoints.

* **Nuisances sonores :** Particuliers : **du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

* **Route des villages fleuris : Au classement des** Décorations de Noël 2022, notre commune se classe **troisième** ex-aequo avec Écromagny dans sa catégorie (de 0 à 500 habitants).

* **Commémoration de la victoire (1939-1945) :** Rendez-vous **lundi 8 Mai 2023 à 11 heures** devant la mairie.

SMICTOM : JOURS de COLLECTE : Merci de sortir vos bacs/sacs la veille au soir.

DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : les mardis des semaines B (paires) : 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre, 26 décembre.

DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : les lundis des semaines A (impaires) : 10 avril, 24 avril, 8 mai, 22 mai, 5 juin, 19 juin, 3 juillet, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 28 août, 11 septembre, 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre, 18 décembre.

LE LABEL « Villes et Villages Fleuris » : UN ATOUT MAJEUR POUR LES COMMUNES : il permet notamment de développer le patrimoine végétal et le fleurissement, valoriser le travail et l'engagement de l'équipe municipale, bénévoles, etc., favoriser l'attractivité économique et touristique, placer l'humain au cœur des projets, protéger la faune et la flore.

VENTE des BOIS : En janvier 2023, la commune a vendu des lots de hêtres (127 € le m³) et de chênes (295 € le m³) en contrat d'approvisionnement. Le total de la vente s'élève à 27 000 € (hêtres + chênes + longueurs 4 ml).

BORNE à BIODÉCHETS : Pour déposer un sac kraft dans les bornes, il est nécessaire de poser le badge sur le capteur et d'appuyer sur la pédale pour ouvrir la trappe. Si vous avez plusieurs sacs kraft à déposer, recommencez la même opération, à savoir poser le badge autant de fois qu'il y a de sacs. Le vidage des bornes est conditionné par le nombre de passages de cartes devant le lecteur. Si vous videz tous les sacs en même temps, un seul passage est comptabilisé ce qui amène les bornes à déborder. Ces passages de badges ne génèrent pas de facturation supplémentaire. Nous avons constaté que des sacs sont juste déposés sur les bornes... Pour mémoire, la carte du SMICTOM est disponible sur simple demande en déchetterie de Champagny ou sur le site du SMICTOM de la Zone sous-vosgienne : www.smictom-zsv.fr.

Bonjour à toutes et tous, chers Notas

À grands pas la douceur printanière approche.

Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre Village et notre moral avec des températures agréables qui nous permettront de réaliser de nombreux projets extérieurs.

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire.

Nous devons clôturer les comptes de l'exercice budgétaire 2022 et ouvrir le budget primitif de l'année 2023. La charge de travail est conséquente.

Vous pouvez compter sur mon implication ainsi que celle des élus du conseil municipal et de notre secrétaire de mairie pour adopter un budget ambitieux et rigoureux qui devra répondre aux différents besoins de la commune.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2022 sont plutôt satisfaisants avec des excédents dégagés sur la section fonctionnement.

Pour terminer, je vous souhaite un excellent printemps à toutes et tous.

Cordialement

Vincent Schissel Maire de Frédéric-Fontaine